



Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets

Chemillé-en-Anjou

Le 17 janvier 2020

Compte-rendu validé en CLE le 14 février 2020



PRESENTS OU REPRESENTES :

- Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux (30 membres – 7 voix délibératives) :

Présents (au nombre de 4) :

- M. Jean-Jacques DERVIEUX (Adjoint au maire de Val-du-Layon),
- M. Michel LEBLOIS (Conseiller municipal de Chemillé-en-Anjou),
- M. Dominique NORMANDIN (Maire de Bellevigne-en-Layon),
- M. Dominique PERDRIEAU (Président du Syndicat Layon Aubance Louets),
- M. Benoît PIERROIS (Conseiller municipal de Lys-Haut-Layon),

Mandats (au nombre de 2) :

- De M. François PELLETIER (Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets) à M. Jean-Jacques DERVIEUX (Adjoint au maire de Val-du-Layon),
- de Mme Christine TURC (Vice-Présidente du Syndicat Layon Aubance Louets) à M. Dominique PERDRIEAU (Président du Syndicat Layon Aubance Louets),

- Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (15 membres – 2 voix délibératives) :

Présents (au nombre de 3) :

- M. le Président du Syndicat professionnel des propriétaires fonciers de Maine-et-Loire, M. Michel DE SIMIANE,
- M. le Président du Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays-de-la-Loire, M. Alain LAPLACE,
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, représenté par M. Denis ASSERAY,

Mandats (au nombre de 0) :

- Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés (9 membres – 3 voix délibératives) :

Présents (au nombre de 2) :

- M. le Directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne représenté par M. Pascal BONIOU,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire, représenté par M. Julien DUGUE,

Mandats (au nombre de 1) :

- De M. le Délégué interrégional de l'Agence Française pour la Biodiversité, représenté par M. Olivier MORILLON, à M. le Directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne représenté par M. Pascal BONIOU,

ETAIENT EXCUSES :

- Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux :

- M. Jean-Pierre BODY (Conseiller communautaire de Mauges Communauté),
- M. Pierre BROSELLIER (Conseiller municipal de Blaison-Saint-Sulpice),
- M. Michel PATTEE (Maire de Doué-en-Anjou),
- M. François PELLETIER (Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets),
- Mme Christine TURC (Vice-Présidente du Syndicat Layon Aubance Louets),
- Mme Marie-Annick VITTAZ (Conseillère municipale des Garennes-sur-Loire),

- Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- M. le Président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant,

- **Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés :**

- M. le Directeur Régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays-de-la-Loire, ou son représentant,
- M. le Directeur général de l'Agence Régionale de la Santé des Pays-de-la-Loire ou son représentant,
- M. le Délégué interrégional de l'Agence Française pour la Biodiversité, ou son représentant,

ETAIENT ABSENTS :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux :**

- M. Jean-Louis AUDOUIN (Adjoint au maire de Mûrs-Erigné),
- M. Jean-Claude BLANVILLAIN (Délégué de la commune de Dénée dans le Syndicat Layon Aubance Louets),
- M. Christian BONFANTI (Conseiller municipal de Soulaines-sur-Aubance),
- M. Jean-François CESBRON (Adjoint au Maire de Chemillé-en-Anjou),
- M. Gilles CHATAIGNER (Maire de Genneton),
- M. Jean-Pierre COCHARD (Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets),
- M. Damien COIFFARD (Conseiller communautaire d'Angers Loire Métropole),
- M. Charles-André DE COSSE-BRISSAC (Conseiller municipal de Brissac-Loire-Aubance),
- M. Jean-Louis DEMOIS (Etablissement Public Loire),
- M. Jacky GELINEAU (Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Touraine),
- M. Jean-Noël GIRARD (Adjoint au Maire de Lys-Haut-Layon),
- M. Emmanuel GODIN (Conseiller municipal de Chemillé-en-Anjou),
- Mme Brigitte GUGLIELMI (Conseillère Départementale de Maine-et-Loire),
- Mme Elisabeth JUTEL (Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine),
- M. Hervé MENARD (Adjoint au Maire de Chalonnes-sur-Loire),
- Mme Claire PAULIC (Conseillère Départementale des Deux-Sèvres),
- M. Thierry PERDRIAU (Conseiller municipal de Brissac-Loire-Aubance),
- M. Philippe ROCHAIS (Conseiller municipal des Ponts-de-Cé).
- M. Eric TOURON (Conseiller Régional des Pays-de-la-Loire),

- **Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

- M. le Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant,
- M. le Président de l'association EDEN ou son représentant,
- M. le Président de la Fédération Viticole de l'Anjou ou son représentant,
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire ou son représentant,
- M. le Président de l'association UFC Que Choisir de Maine-et-Loire ou son représentant,
- M. le Président de la Sauvegarde de l'Anjou, ou son représentant,
- M. le Président du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Loire-Anjou ou son représentant,
- M. le Président de l'association des irrigants Sud Loire Aubance ou son représentant,
- M. le Président de l'association pour la Sauvegarde des rives du Layon Moyen et de ses affluents, ou son représentant,
- M. le Président de l'association les Riverains de l'Aubance ou son représentant,
- M. le Président de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Maine-et-Loire ou son représentant,

- **Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés :**

- M. le Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
- M. le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,
- M. le Préfet des Deux-Sèvres ou son représentant.
- Mme la Directrice Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire ou son représentant,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Mme Caroline BITON (Chargée de mission à la Chambre d'Agriculture des Pays-de-la-Loire),
- M. Bernard BRIODEAU (Maire délégué de Valanjou),
- M. Alexandre CHAIGNEAU (Chargé de mission à la Chambre d'Agriculture des Pays-de-la-Loire),
- Mme Agathe CHAUVIN (Animatrice de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Evre Thou St Denis),
- M. Christophe DILE (Maire de Chemillé-en-Anjou),
- M. Jean-Robert GACHET (Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Evre Thou St Denis),
- M. Jacques GUEGNARD (Vice-Président de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance),
- M. Julien MACHEROUX (Animateur CT pollutions diffuses agricoles et viticoles au Syndicat Layon Aubance Louets),
- M. Hervé MARTIN (Maire délégué de St-Georges-des-Gardes),

13 voix délibératives sur les 54 membres de la Commission Locale de l'Eau sont comptabilisées.

L'an deux mil vingt, le 17 janvier à 9h30, les membres de la Commission Locale de l'Eau se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Chemillé-en-Anjou, sur l'invitation adressée le 20 décembre 2019.

La séance a été ouverte à 9h40 par M. PERDRIEAU, président de la Commission Locale de l'Eau.

M. Perdrieau souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il nomme les personnes excusées, ainsi que la liste des personnes ayant donné pouvoir.

M. Perdrieau annonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Compte-rendu de la CLE du 18/10/2019,
2. Projet de plan d'actions GORE du bassin versant de l'Hyrôme,
3. Point sur l'appel à projet CRBV 2020-2021,
4. CA 2019 et BP 2020,
5. Avis sur le PPRI Val de Louet,
6. Questions diverses.

M. Perdrieau précise que M. Laurent GIRARD, Responsable unité prévention des risques de la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire se joindra à l'assemblée afin de présenter le point n° 5 de l'ordre du jour.

La présentation de la réunion est en annexe du présent compte-rendu.

1. Compte-rendu de la CLE du 18/10/2019

M. Perdrieau rappelle que le compte-rendu de la CLE du 18/10/2019 a été transmis à l'ensemble des membres de la CLE. Il demande s'il y a des remarques sur ce compte-rendu. Personne n'émet de remarque.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le compte-rendu de la réunion de la CLE du 18/10/2019 est validé.

2. Projet de plan d'actions GORE du bassin versant de l'Hyrôme

M. Perdrieau rappelle le contexte de ce projet et indique que ce projet de plans d'actions fait suite à la réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau du 15 novembre 2019 à Valanjou, dont le compte-rendu a été adressé à chaque membres de la CLE.

2.1 Etat des lieux des prélèvements d'eau superficielle sur le bassin versant de l'Hyrôme

M. Orhon de la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire présente l'état des lieux des prélèvements d'eau superficielle dressé en 2019 sur le bassin versant de l'Hyrôme.

Il conclue que le déficit quantitatif est confirmé sur le bassin versant de l'Hyrôme et que la gestion collective est indispensable mais pas suffisante. Elle devra s'accompagner d'un programme d'économie d'eau.

M. Asseray demande si les agriculteurs ont connaissance de cet état des lieux, de l'impact des volumes prélevés. Il indique que l'impact sur les exploitations agricoles peut être élevé si une diminution des volumes prélevés est à engager.

M. Orhon répond que l'information a été donnée lors de la visite chez l'exploitant mais les volumes prélevés et prelevables n'ont pas été communiqués.

En 2019, il y a eu 3 demandes de nouveaux prélèvements. Une demande concernait une reprise d'exploitation, elle a été acceptée. Les deux autres ont été refusées.

M. Laplace demande s'il y a eu un travail sur les impacts environnementaux des prélèvements d'eau ?

M. Orhon répond que les prélèvements d'eau sur cours d'eau ont un impact fort au moment du prélèvement et quand les débits sont faibles.

Un des participants indique que la priorité numéro une est de travailler pour une gestion collective de la ressource en eau.

- Est-ce que le prévisionnel a été fait selon les données du changement climatique ? A-t-on assez prévu l'évolution climatique ?

- N'est-il pas urgent de mettre en place des stockages hivernaux ? Dans le but de maintenir la biodiversité l'été et garder la possibilité d'irriguer ?

- L'eau peut-elle aussi être un facteur de stockage pour la production d'énergie en utilisant les stockages d'irrigation et les relargages estivaux ?

M. Dervieux demande s'il existe également des variations de pluviométrie d'une année à l'autre, comment en bénéficier ?

M. De Simiane indique que le stockage hivernal existait déjà à l'échelle très locale. Selon l'exposé, on est à 7 années sur 10 dans l'enveloppe du volume prélevable hivernal. Quand on fait un modèle économique, il nous faut 8 années sur 10. Doit-on s'appuyer sur une moyenne stricte ou sur 80% ? Nous devons également prendre en compte les variations naturelles de la quantité d'eau.

M. Orhon précise qu'il existe également des variabilités inverses comme en 2017 où l'été était humide et l'hiver sec. Cela peut poser la question de l'intérêt d'investir dans le stockage hivernal s'il n'est pas possible de remplir les plans d'eau.

M. Dugué indique que les flux en période hivernale sont également bénéfiques à la biodiversité hivernale ou au transfert de sédiments.

Pour retenir l'eau et la stocker, c'est aussi possible avec les haies bocagères et les zones humides.

Le stockage de l'eau peut être une des solutions mais cela peut générer d'autres questions : où l'implanter, par qui, quel propriétaire...

La DDT ne bloque pas mais les projets doivent prendre en compte tous les enjeux.

M. Briodeau : Regardez d'autres pays où le manque d'eau est très grave. Ils réfléchissent à des stockages colossaux.

Dans les communes, les PLU sont ingérables à cause de l'Etat qui serre les boulons en imposant de nouvelles règles et lois. Basons notre confiance sur la gestion collective et que l'Etat laisse faire.

M. Dilé indique que la gestion collective a montré ses promesses et l'Etat commence à le comprendre

M. Laplace indique que la gestion collective est très importante, ça prend du temps mais il faut le prendre pour améliorer les connaissances. Notamment, pour réduire l'impact de nos prélèvements sur l'environnement.

Faisons que ce ne soit pas des aprioris qui comptent mais les données fiables, les études.

M. Dervieux : Ici les questions sont plus d'ordres réglementaires que politiques. Que comptez-vous faire en tant que DDT ?

M. Dugué répond que les questions réglementaires ont été présentées pour montrer l'ampleur de l'impact des prélèvements. L'Etat ne prendra pas seul les décisions car il y aura des conséquences concrètes. Il propose que le positionnement soit pris de façon concertée au sein de la Commission Locale de l'Eau.

M. Perdrieau indique qu'une étude a été faite. Ses conclusions sont qu'il est nécessaire de diminuer les prélèvements sur le bassin versant de l'Hyrôme. Créer de nouvelles réserves dans cette configuration peut être compliqué. Il s'inquiète par rapport aux actifs du territoire, notamment actifs agricoles : ils ne connaissent pas les chiffres et sont tous orientés vers le stockage de l'eau. Cela est inquiétant lorsqu'on doit baisser de 20% les prélèvements.

On est soumis au SDAGE et ne pouvons déroger à toutes les règles du SDAGE. La DDT ne pourra pas signer un projet qui ne rentre pas dans le cadre du SDAGE. Le dilemme c'est que les actifs pensent pouvoir faire des mesures qui ne rentrent pas dans le SDAGE alors qu'il n'en est rien.

M. Boniou indique que le SDAGE n'est pas rédigé de façon déconnecté du territoire. Il y a eu de nombreuses concertations locales. Nous sommes en train de réfléchir aux objectifs 2027 et des concertations locales sont organisées. Le cadre, c'est celui du SDAGE mais aussi du changement climatique. Les réflexions actuelles sont aussi de faire rentrer les présidents des CLE dans les commissions du SDAGE.

Un des participants indique que les agriculteurs et élus sont très proches de la nature. On est là aussi pour défendre l'environnement. Oui, nous devons nous baser sur des données scientifiques. On a des exemples de données sur des stockages d'eau, nous devons nous baser sur ces données. Devons-nous attendre avant de choisir le stockage hivernal et manquer d'eau ?

M. Dilé précise qu'il a été nécessaire de descendre les pompes en profondeur pour avoir de l'eau potable. En tant qu'agriculteur et élu, je me pose la question de la priorité entre le maïs et l'humain.

M. Perdrieau demande s'il y a des projections sur les évolutions dans les 20-30 prochaines années au niveau démographique et quantité d'eau ?

M. Boniou répond que les territoires qui se développent le plus sont malheureusement ceux où il manque le plus d'eau. L'eau potable ne sera pas un problème dans les années à venir car elle restera la priorité numéro une face aux autres usages. La solution c'est la diversification de la ressource. On n'a pas de projection sur 30-40 ans mais on sait que le changement climatique va plus vite que ce qu'on pensait.

M. Briodeau indique qu'il faudrait une coresponsabilité entre la ville et la campagne car par exemple l'eau de la ville vient de la campagne. Il faut de la solidarité.

M. De Simiane répond que déléguer les responsabilités au niveau local est contraire à la tradition centralisée de l'Etat français mais aujourd'hui on s'aperçoit que l'Etat s'intéresse de plus en plus aux Commissions Locales de l'Eau. Concernant le stockage on peut voir que l'Etat a des arguments pour et contre. Un autre problème : on confond prospective et projection.

M. Perdrieau conclue que le rôle du politique, c'est de se projeter demain pour agir aujourd'hui.

2.2 Plan d'actions sur le bassin versant de l'Hyrôme

M. Gachet et Mme Chauvin, présentent le plan d'actions de la gestion collective de la ressource en eau par mis en œuvre par le SAGE Evre-Thau-Saint Denis sur le bassin de la Thau.

M. Chaigneau de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire présente le projet de plan d'actions du bassin versant de l'Hyrôme.

M. de Simiane : Dans la nomenclature des prélèvements d'eau, il n'y a rien sur l'aspect propriété pour les travaux. Y a-t-il possibilité de subvention si le propriétaire est non exploitant ? L'autorisation du propriétaire : cela pose des questions comme l'amortissement individuel. Il est nécessaire d'identifier en amont les situations qui poseraient problème avec les questions de propriété.

Quels sont les montants que cela peut engager ? Car ça peut plus ou moins compliquer l'affaire.

Une question est posée sur la difficulté d'embarquer ceux qui ne sont pas dans les clous car ils n'ont que peu d'intérêt à rejoindre le collectif.

M. Gachet indique qu'au contraire, cela peut donner de l'intérêt si il y a une volonté d'augmenter les volumes par rapport à la gestion individuelle ou pour permettre de nouveaux projets d'irrigation. Sur la Thau, les irrigants non déclarés ont été appelés en expliquant que le collectif était une chance pour eux pour régulariser la situation.

2.3 Proposition de calendrier

La Commission Locale de l'Eau valide le projet de calendrier présenté par la Chambre d'Agriculture et fixe la réunion des irrigants de l'Hyrôme au vendredi 06 mars 2020 à 10h00.

Un courrier sera adressé à chaque irrigant pour les inviter à cette réunion. il sera joint une fiche individuelle récapitulative de sa situation.

Le courrier sera adressé aux maires des communes concernées afin de relayer l'information.

Le courrier et la fiche récapitulative seront validés lors de la prochaine CLE le 14 février 2020. A cette réunion, une stratégie sera à valider sur la suite à donner selon chaque catégorie de plan d'eau ou prélèvement d'eau superficielle.

3. Point sur l'appel à projet CRBV 2020-2021,

M. Mounereau présente le tableau recensant les résultats de l'appel à projet du CRBV 2020-2021. Le projet de CRBV sera présenté lors de la prochaine CLE pour validation avant une audition début mars 2020.

M. Boniou évoque la convergence des outils : la création du contrat territorial "eau" avec à la fois la Région Pays-de-la-Loire et l'Agence de l'Eau, ainsi que les Départements.

4. CA 2019 et BP 2020

M. Mounereau présente le Compte Administratif 2019 du service CLE et le projet de Budget Primitif pour l'année 2020. Le CA 2019 présent un excédent de 68 606,51 € en section de fonctionnement qui est reporté sur l'exercice 2020.

Le projet de BP 2020 de la section de fonctionnement s'établi à un montant de 345 856,51 €. Il sera présenté pour validation au prochain comité syndical du Syndicat Layon Aubance Louets qui aura lieu le 29 janvier 2020.

5. Avis sur le PPRI Val de Louet

M. Laurent GIRARD, Responsable unité prévention des risques de la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire présente le projet de PPRO Val

de Louet.

La commission Locale de l'Eau émet un avis favorable avec une observation sur le périmètre du PPRI qui n'est pas cohérent, car il chevauche en partie le val du Petit Louet qui lui est protégé par un système d'endiguement du Louet et de la Loire.

6. Questions diverses.

M. Perdrieau clôt la réunion de la CLE à 12h30.